



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 2 juillet 2019

Communiqué de Presse

Projet du parc éolien de Saint Aulaye – Puymangou et Parcoul - Chenaud

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) se sont réunis le jeudi 27 juin 2019 à la préfecture.

Ils ont donné un avis favorable à la majorité sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien au titre de la réglementation des ICPE sur la commune de Saint Aulaye-Puymangou et de Parcoul-Chenaud.

Le code de l'environnement ne prévoit pas de faire auditionner les élus par la CDNPS. En amont de la présentation du projet en CDNPS, les élus concernés sont consultés pour avis.

Les votes se sont répartis comme suit : 4 voix POUR (dont celle du président), 4 voix CONTRE, 2 abstentions. La voix du président de la CDNPS étant prépondérante, le projet a reçu donc un avis favorable.

La CDPNS est une commission consultative composée de 4 collèges, répartis comme suit :

- collège des représentants de l'État : 3 membres + 1 (le président)
- collège des représentants élus des collectivités territoriales : 3 membres
- collège des personnalités qualifiées et représentants d'associations : 3 membres
- collège des personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme de paysage, d'architecture et d'environnement : 3 membres

La mise en service de ce parc éolien nécessite, outre l'avis de la CDPNS, la signature de plusieurs arrêtés indépendants :

- l'autorisation d'exploiter l'ICPE,
- la dérogation à la destruction d'espèces protégées,
- l'autorisation de défrichement (suite à l'annulation des autorisations délivrées par le Tribunal administratif de Bordeaux, l'instruction de nouvelles demandes est en cours).

A ce stade, Monsieur le préfet n'a signé aucune de ces autorisations.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
